

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025**

**202503D939**

**Date de convocation :**

22.02.2025

**Date d'affichage :**

20.03.2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 11  
Absent : 4  
Absents excusés : 3  
Votants : 13  
Procuration : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250313-202503D939-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Étaient présents :** M. Xavier GAYAT, M. Gilles LESÈVE, M<sup>mes</sup> Eliane KNOPS, Martine DODIER, MM. Dominique FILLEUL, Guillaume GASNIER, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Loïc THÉRIAU, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT (arrivée à 20h45).

**Absent :** M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER, Aurélie PIRON.

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Sauvane DECIRON qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M<sup>me</sup> Sylvie LENÈGRE qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER.

M. Dominique FILLEUL a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>mes</sup> Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif 1<sup>ère</sup> classe, Anne-Laure TRECUL, Adjointe Administratif Contractuelle.

\*\*\*\*\*

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2024 « ASSAINISSEMENT », adopté en conseil municipal ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2023	PART AFFECTE A L'INVEST <sup>NT</sup> EN 2024	RESULTAT AU 31/12/2024	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV <sup>NT</sup>	13 450,07		-33 414,82	-19 964,75	D 0 R 0	0	-19 964,75
FON <sup>CT</sup>	88 391,65	0	13 122,33	101 513,98	0		101 513,98

- Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>101 513,98</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	19 964,75
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	19 964,75
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	81 549,23
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	<b>19 964,75</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.  
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

